

SEANCE DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **11 septembre 2018**, s'est réuni le jeudi **20 septembre 2018** à 20 heures 45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur **LEMARECHAL Michel, Maire**.

Etaient présents : LEMARECHAL Michel, LEMARECHAL Marc, ROGER Max, LETHIMONNIER Philippe, PESET Matthias, BAZIN Benoit, LEURANGUER Sylvie.

Absents excusés : CHANTELOUP Gérard (pouvoir à LEMARECHAL Michel), LEMARECHAL Arnaud, HOUVET Véronique (pouvoir à LEMARECHAL Marc), LEROUX Alain.

La condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. LEMARECHAL Marc est désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil municipal des demandes d'urbanisme reçues en mairie :

- Demande de certificat d'urbanisme opérationnel de M. LONGUET sur la parcelle AC 137.

I VALIDATION DES OFFRES RETENUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire expose que suite au lancement de la consultation de l'appel d'offres pour la construction de la nouvelle mairie, la commission s'est réunie et a statué sur le choix des entreprises retenues de façon suivante :

Ce marché se décompose en 9 lots.

Lot 1 : Gros œuvre-Carrelage-Chapes : **SAS LEDUC** pour un montant HT de **57 675.27 €**

Lot 2 : Charpente : **Entreprise DALMONT** pour un montant HT de **6 222.72 €**

Lot 3 : Couverture : **Entreprise ROUXEL** pour un montant HT de **8 059.52 €**

Lot 4 : Menuiseries extérieures : **ASC ROBINE** pour un montant HT de **27 077.00 €**

Lot 5 : Menuiseries intérieures-Plâtrerie sèche-Plafonds : **Entreprise DALMONT** pour un montant HT de **39 563.46 €**

Lot 6 : Peinture-Sols collés : **Entreprise VIGER** pour un montant HT de **7 902.21 €**

Lot 7 : Plomberie-Sanitaire : **Entreprise SANECT** pour un montant HT de **5 773.80 €**

Lot 8 : Electricité-Chauffage-Ventilation des locaux : **Entreprise LEFEVRE** pour un montant HT de **27 334.51 €**

Lot 9 : Aménagements extérieurs : **Entreprise CAUVIN** pour un montant HT de **24 210.00 €**

TOTAL HT : 203 818.49 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre)

VALIDE le choix de la commission d'Appel d'Offres.

II CHOIX D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE MAIRIE

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 90 000,00 EUR. Il présente 3 offres de prêt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2018-07 y attachées proposées par La Banque Postale, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de l'emprunt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : **90 000.00 €**

Durée du contrat de prêt : **20 ans**

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : **90 000.00 €**

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur **jusqu'au 19/11/2018**, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 1.73 %**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : **périodicité trimestrielle**

Mode d'amortissement : **Echéances constantes**

Remboursement anticipé : autorise à une d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : **100,00 €**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

III CHOIX D'UN PRET RELAIS PERMETTANT D'ANTICIPER LES RECETTES A VENIR

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 40 000.00 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque Postale et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt-relais

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : **40 000.00 €**

Durée du contrat de prêt : 2 ans et 0 mois à compter de la date de versements des fonds

Objet du contrat de prêt : préfinancement FCTVA

Montant : **40 000.00 €**

Versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 19 novembre 2018.

Taux d'intérêt : Taux fixe de **0.610 % l'an**

Base de calcul des intérêts : 30/360

Remboursement du capital : in fine

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission d'engagement : **100.00 €**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

IV DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL A LA COMMISSION DE CONTROLE ELECTORALE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, il convient de désigner un membre du conseil municipal prêt à travailler dans la commission de contrôle électorale.

Madame Sylvie LERANGUEUR propose de faire partie de cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE la proposition de Madame Sylvie LERANGUEUR.

V DEVIS MOTEUR DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose que le moteur actionnant la cloche de l'église est en très mauvais état et tombe régulièrement en panne. Malgré une nouvelle intervention effectuée au mois de mai 2018, ce dernier ne fonctionne plus.

L'entreprise BIARD-ROY qui a en charge la maintenance de ce dispositif a fait parvenir un devis de 2 015.00 € HT afin de le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre),

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise BIARD-ROY d'un montant de 2 015.00 € HT pour la fourniture et l'installation d'un appareil de mise en volée électronique et d'un coffret de sécurité et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les écritures comptables correspondantes.

VI ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la municipalité a reçu un don de 150.00 € en chèque. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **ACCEPTE** ce don de 150.00 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les écritures comptables correspondantes.

QUESTIONS DIVERSES

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 28 octobre. Le restaurant « La Maison Rouge » doit adresser prochainement ses propositions de menus.

Les containers situés sur le futur emplacement de la mairie ont été déplacés provisoirement route des Grands Chemins.

La commission Communication se réunira prochainement pour la préparation du prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

